Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2664_CIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à vingt heures et trente minutes, le 16 novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Arnaud VETTIER

Absent(s) excusé(s) : Anne COUPEZ

Secrétaire de séance : Stéphane MOTTES

Date de convocation :06/11/2026

Date d'affichage : 06/11/2026

Délibération n° 26/64 :Tarifs Cimetière 2027

Objet : Tarifs Cimetière Communal au 1er janvier 2027

Le conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, décide :

Article premier. – Les concessions perpétuelles sont arrêtées et il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes (1) :

- des concessions temporaires (de 15 ans) ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires ;

Article 2. – Les prix des concessions sont fixés selon le tableau suivant (3) :

Type de concession	Durée de concession	Tarifs
Concession de terrain d'une superficie de 2.50m²	30 ans	475 €
	50 ans	790 €
Concession de terrain d'une superficie de 5m²	30 ans	950€
	50 ans	1580€
Concession de case de columbarium de 1m2 pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes au maximum.	15 ans	440 €
	30 ans	880 €
Concession de caveau cinéraire de 1m² pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes au maximum	15 ans	325 €
	30 ans	480 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2664_CIM-DE

Article 3- Les prix d'achat des caveaux funéraires d'occasion sont fixés selon le tableau suivant :

Caveau 1 place	520 € + Tarif Concession
Caveau 2 places	630 € + Tarif Concession
Caveau 3 places	840 € + Tarif Concession
Caveau 4 places	1250 € + Tarif Concession

Article 4- Les prix d'achat des caveaux funéraires neufs sont fixés selon le tableau suivant :

Caveau 1 place	1560 € + Tarif Concession
Caveau 2 places	1890 € + Tarif Concession
Caveau 4 places	2990 € + Tarif Concession

Article 5. – Ces mesures sont applicables au 1er janvier 2027

Article 6 : Mme le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 7. – La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 06/11/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole, **Le secrétaire de séance, MOTTES Stéphane,**

MAIRIE DE LE VIVIER-SUR-MER
Ille-et-Vilaine